

## SYNODE DU 10 JUIN 2026

### A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTE-E-S ET SUPPLEANT-E-S

M. Quentin Beck, député ministre, paroisse des Hautes Joux.  
M. Gaël Letare, député ministre, paroisse La Chaux-de-Fonds.  
Mme Francine Cuche Fuchs, suppléante ministre, paroisse La Chaux-de-Fonds.

### B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

M. Stéphane Hervé, député ministre Commission de consécration.  
Mme Lise Gremion, députée laïque Commission de consécration.  
Mme Isabelle Rohrbach Sossou, déléguée Synode missionnaire.

### C. PROCEDURE DISCIPLINAIRE A HUIS CLOS

**Rapport du Conseil synodal : Enquête disciplinaire du Conseil synodal selon les articles 193 et 194 RG**

#### **RESOLUTION 199-A \***

Au vu de tous les éléments présentés par le Conseil synodal, le Synode qualifie le comportement de Madame XX, pasteure, tel que vérifié et examiné par les instances compétentes de l'EREN, comme étant en désaccord avec la déontologie pastorale et comme portant atteinte à la dignité du ministère au sein de l'EREN.

#### **RESOLUTION 199-B \***

Au vu de la gravité des faits, le Synode prononce la destitution de Madame XX, pasteure, de toutes fonctions au sein et au nom de l'EREN et par conséquent lui retire l'agrégation au corps pastoral de l'EREN.

#### **RESOLUTION 199-C**

Le Synode prend acte, avec sérieux, des souffrances en lien avec cette affaire et charge le Conseil synodal de réfléchir comment notre Église peut faire amende honorable.

*\* Les décisions sont anonymisées. Le procès-verbal à huis clos contient les décisions non anonymisées.*

### D. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

#### a) **Rapport n° 1 du Conseil synodal : Compte de résultat et bilan 2025**

##### **RESOLUTION 199-D**

Le Synode accepte le Compte de résultat et le bilan 2025 et en donne décharge au Conseil synodal.

#### b) **Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2025**

##### **RESOLUTION 199-E**

Le Synode valide le rapport d'activité 2025.

- c) **Rapport n°3 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire concernant les organes exécutifs et législatifs de l'EREN**

**RESOLUTION 199-F**

Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec les Conseils paroissiaux, de réaliser un état des lieux détaillé de la situation des organes de gouvernance dans les paroisses, sur la base d'un sondage, et d'en présenter une synthèse au Synode de décembre 2026. Le délai de réponse pour les paroisses est fixé au 30 septembre 2026.

**RESOLUTION 199-G**

Le Synode charge le Conseil synodal de construire une commission synodale comprenant une représentation consultative de deux membres du Conseil synodal et composée d'au minimum cinq membres majoritairement laïques élus par le Synode, chargée d'élaborer des propositions de modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

**RESOLUTION 199-H**

Le Synode prend acte que le Conseil synodal proposera, si nécessaire en décembre 2026, des mesures transitoires permettant d'assurer le fonctionnement des organes de gouvernance pour la législature 2027-2031 (dérogations, assouplissements, etc.).

- d) **Rapport n°4 du Conseil synodal : Activités offertes aux personnes de langue allemande**

Repoussé au Synode de décembre 2026.

- e) **Rapport n°5 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire sur les perspectives concernant l'accompagnement de la personne âgée par l'EREN**

Retiré par le Conseil synodal.

- f) **Rapport n°6 du Conseil synodal : Délégation à la Commission de gestion de la CER**

**RESOLUTION 199-I**

Le Synode valide l'introduction d'une élection visant à désigner un-e délégué-e issu-e du Synode, non membre de la CEG, pour représenter l'EREN à la Commission de gestion de la CER.

**RESOLUTION 199-J**

Le Synode décide que l'élection du-de la représentant-e de l'EREN à la Commission de gestion de la CER aura lieu au Synode de décembre 2026, sous réserve de la ratification des nouveaux statuts de la CER par les organes compétents des Églises membres. Elle sera reconduite en début de chaque législature de l'EREN ou en cas de vacance de siège.

- g) **Rapport n°7 du Conseil synodal : Première mise à jour du Règlement général de l'EREN**

Retiré par le Conseil synodal.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,



Yves-Daniel Cochand

Le secrétaire,



Laurent Widmer